

STONEWARE GLAZES

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 02

Date d'Émission: 31 octobre 2023

Classifié selon: Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 1907/2006

Section 1 – Identification

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit:

STONEWARE GLAZES

Couleurs du produit:

BLACK WALNUT (SW104), GREEN TEA (SW108), OLIVINE (SW127), MIRROR BLACK (SW132), AURORA GREEN (SW146), OLIVE FLOAT (SW151), SATIN PATINA (SW164), SAND & SEA (SW167), EMERALD (SW210), BLUE OPAL (SW252), COPPER WASH (SW304), RAINFOREST (SW185), LIGHT FLUX (SW401), DARK FLUX (SW402), ANTIQUE BRASS (SW182), OXBLOOD (SW183), SPECKLED TOAD (SW184), IVY (SW193), CLEAR (SW001), MATTE CLEAR (SW002), CRACKLE MATTE CLEAR (SW003), ZINC-FREE CLEAR (SW004), BLUE SURF (SW100), STONED DENIM (SW101), FROST BLUE (SW105), ALABASTER (SW106), DUNES (SW107), CAPRI BLUE (SW109), OYSTER (SW110), WROUGHT IRON (SW111), TIGER'S EYE (SW112), SPECKLED PLUM (SW113), MIDNIGHT RAIN (SW115), ROBIN'S EGG (SW116), HONEYCOMB (SW117), SEA SALT (SW118), CINNABAR (SW119), NORTHERN WOODS (SW120), SMOKE (SW121), MAYCOSHINO (SW122), SAPPHIRE (SW123), MATTE MAYCOSHINO (SW124), PURPLE MINT (SW125), CORDOVAN (SW128), COPPER FLOAT (SW129), COPPER JADE (SW130), BIRCH (SW131), COPPER ORE (SW133), EGGPLANT (SW134), WINTERGREEN (SW135), WEATHERED BLUE (SW136), STORM GRAY (SW137), LEMON MERINGUE (SW138), BLACK MATTE (SW140), WHITE MATTE (SW141), GRAY MATTE (SW142), ABALONE (SW143), LAVA ROCK (SW144), TEA DUST (SW145), MOONSCAPE (SW147), LIME SHOWER (SW148), CRACKLE WHITE (SW149), CELADON BLOOM (SW150), BLUE SPLATTERWARE (SW152), INGIDO RAIN (SW153), SHIPWRECK (SW154), WINTER WOOD (SW155), GALAXY (SW156), LILAC MATTE (SW158), BLUE MATTE (SW159), CHARTREUSE MATTE (SW160), YELLOW MATTE (SW161), PINK MATTE (SW162), SOFT RED MATTE (SW163), LAVENDER MIST (SW165), NORSE BLUE (SW166), CORAL SANDS (SW168), FROSTED LEMON (SW169), BLUE HYDRANGEA (SW170), ENCHANTED FOREST (SW171), MACADEMIA (SW172), AMBER QUARTZ (SW173), LEATHER (SW174), RUSTED IRON (SW175), SANDSTONE (SW176), RASPBERRY MIST (SW177), FOOL'S GOLD (SW178), TURQUOISE (SW201), ROOTBEER (SW203), AMBER TOPAZ (SW204), CORAL (SW205), MELON (SW206), CHAMBRAY (SW207), CHARCOL (SW209), GLACIER BLUE (SW211), PEACOCK (SW212), WHITE OPAL (SW250), PINK OPAL (SW251), GREEN OPAL (SW253), GRAY OPAL (SW255), IRON WASH (SW301), RUTILE WASH (SW302), MANGANESE WASH (SW303), COBALT WASH (SW305), WHITE MUDCRACK (SW403), BLACK MUDCRACK (SW404), LIGHT MAGMA (SW405), DARK MAGMA (SW406), WHITE GLOSS (SW501), YELLOW GLOSS (SW502), ORANGE GLOSS (SW503), RED GLOSS (SW504), PURPLE GLOSS (SW505), BRIGHT BLUE GLOSS (SW506), BRIGHT GREEN GLOSS (SW507), BLACK GLOSS (SW508), AZURITE (SW186), HIMALAYAN SALT (SW187), LANDSLIDE (SW188), CENOTE (SW189), MUDDY WATERS (SW179), DESERT DUSK (SW180), NIGHT MOTH (SW181), DARK GREEN GLOSS (SW509), BLUE GLOSS (SW510), PASSION FLOWER (SW190), PEPPERED PLUM (SW191), AMARYLLIS (SW192), NIMBUS (SW194), RIPTIDE (SW195), SAND DOLLAR (SW196), FOSSIL ROCK (SW197), ROSE QUARTZ (SW198), PINK GLOSS (SW511), CORAL GLOSS (SW512), BROWN GLOSS (SW513)

Dimensions du produit: 4 fl. oz., 16 fl. oz. (1 pint), 128 fl. oz. (1 gallon)

Autres moyens d'identification

Identifiant unique de la formule: Voir l'étiquette du produit

Autre: Aucun connu

Description du Produit: Formulations liquides destinées à être utilisées à des fins artistiques et artisanales.

1.2 Usage recommandé

Utilisation Identifiée Pertinente: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné, à savoir un produit de glaçage destiné aux arts et à l'artisanat. Ce produit est destiné aux petites séries

1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: CreaKor BV
Edewallestraat 90A
8610 Kortemark - Belgium
www.creakor.com

Téléphone de travail: 0032 51 589555

E-mail: info@creakor.be

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.

Section 2 – Identification des Dangers

2.1. Classification

Selon : Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]

	Santé	Environnement ^a	Physique
Le(s) classification(s) é	H371: Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 2 ; tractus gastro-intestinal)	H400: Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1) H410: Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)	Non classés
LCS ou ce factor M	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Procédure de classification	Poids de la preuve	Poids de la preuve	Poids de la preuve

^a Cette FDS s'applique à la gamme de produits, et les classifications environnementales indiquées ne s'appliquent donc pas à toutes les couleurs. Il convient de noter que certaines couleurs peuvent présenter des dangers pour l'environnement à un degré moindre (c'est-à-dire catégorie 2, 3 ou 4) et que d'autres couleurs peuvent ne présenter aucun danger.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme d'étiquette :



Mot d'avertissement : Danger

Mentions de danger et précautions :

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - exposition unique (Catégorie 2, tractus gastro-intestinal) (H371)

Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale.

P260 : Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulation ce produit.

P308 + P316 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander

immédiatement une aide médicale d'urgence.

P405 : Conserver sous clef.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

**Toxicité aquatique aiguë
(Catégorie 1) (H400)**

**Toxicité aquatique chronique
(Catégorie 1) (H410)**

Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets à long terme

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations supplémentaires sur les risques :

- EUH208 : Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one (CAS n° 2634-33-5). Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.
- Ce produit ne devrait pas répondre aux critères vPvB ou PBT conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.
- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit..

Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

3.2 Mélanges

Chemical Name	n° CAS	EC No.	% Concentration ^a	GHS Hazards ^b
Quartz (silice cristalline)	14808-60-7	238-878-4	jusqu'à 31.9813%	H350 : Peut provoquer le cancer (Catégorie 1) (Inhalation); H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, poumon)
Oxyde de cuivre	1317-38-0	215-269-1	jusqu'à 21.1984%	H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro- intestinal) ; H400 : Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1); H410 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)
Oxyde de cobalt (II, III)	1308-06-1	215-157-2	jusqu'à 14.79354%	H334 : Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1B); H412 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 3)
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	jusqu'à 0.9138%	H351 : Peut provoquer le cancer (Catégorie 2) (Inhalation)
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	jusqu'à 8.6029%	H371 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro- intestinal); H400 : Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1); H410 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)

Dioxyde de manganèse	1313-13-9	215-202-6	jusqu'à 24.4881%	H302 : Toxicité aiguë - voie orale (Catégorie 4); H332 : Toxicité aiguë - par inhalation (Catégorie 4)
Lithium carbonate	554-13-2	209-062-5	up to 2.7752%	H302: Toxicité aiguë - voie orale (Catégorie 4); H319: Irritation oculaire (Catégorie 2)
Oxyde de bore ^c	1303-86-2	215-125-8	jusqu'à 1.8276%	H360FD : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou au fœtus)
Feldspath	68476-25-5	270-666-7	jusqu'à 25.7005%	H335 : Peut irriter les voies respiratoires (exposition unique, Catégorie 1); H319 : Irritation oculaire (Catégorie 2)
Hexafluoroaluminate trisodique	13775-53-6	237-410-6	jusqu'à 7.4272%	H332: Toxicité aiguë - par inhalation (Catégorie 4); H372: Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, poumon); H411: Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 2)
Pyrrhione de zinc	13463-41-7	236-671-3	jusqu'à 0.0078%	H301 : Toxicité aiguë - voie orale (Catégorie 3); H318 : Lésions oculaires graves (Catégorie 1) ; H330 : Toxicité aiguë - par inhalation (Catégorie 2); H372 : Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1); H360D : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B) (Peut nuire à l'enfant à naître); H400 : Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1) H410 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)

^a Les concentrations sont calculées comme un maximum pour tous les produits, plutôt que par couleur.

^b Les classifications du SGH sont basées sur les classifications du CLP ainsi que sur les données toxicologiques disponibles concernant les différents ingrédients.

^c Le bore dangereux répertorié dans ce produit est complètement incorporé dans la structure vitreuse de la fritte, réagissant chimiquement sous forme de silicates ou d'autres complexes essentiellement insolubles. L'exposition à l'ingrédient dangereux peut se produire si les ingrédients se dissolvent hors du verre. En raison de la stabilité chimique des frites et de leur résistance à l'attaque par les acides ou les alcalis, ce phénomène ne devrait se produire que très lentement. À ce jour, il n'existe aucune preuve significative d'effets néfastes dus à des expositions industrielles.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Il convient de noter que le produit peut contenir du quartz (n° CAS 14808-60-7) et du dioxyde de titane (n° CAS 13463 67 7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (glaçure liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, le danger n'est pas pertinent pour le produit. L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après avoir été cuite dans le four.

	Limite de concentration spécifique	Facteur multiplicateur	Estimation de la toxicité aiguë
STONEWARE GLAZES	Pas disponibles	Pas disponibles	>2000 mg/kg (orale/ cutanée) >20 mg/L (inhalation)

Section 4 – Premier Soins

4.1 Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

Inhalation: Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue dans le cadre de l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

Ingestion: Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité**.

5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles: Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observer les conseils relatifs à l'EPI dans la **Section 8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**.

Procédures d'urgence: Évacuer le personnel vers des zones sûres.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures de confinement / nettoyage: Contenir le déversement si cela ne présente aucun danger. Recueillir le produit récupérable et le placer dans un conteneur prévu à cet effet en vue de son recyclage et/ou de son élimination. Bien ventiler la zone contaminée. Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle**.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé**.

Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle: Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normales. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAK TWA
Quartz (silice cristalline)	14808-60-7	0.025 mg/m ³ R	0.05 mg/m ³	0.05 mg/m ³	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m ³	15 mg/m ³ ^a	N/A	0.3 mg/m ³ ^b R
Oxyde de bore	1303-86-2	10 mg/m ³ ^a	15 mg/m ³ ^a	10 mg/m ³ ^a	N/A
Oxyde de zinc	1314-13-2	2 mg/m ³ R	15 mg/m ³ ^a 5 mg/m ³ ^b	5 mg/m ³ (dust only)	0.1 mg/m ³ R
Oxyde de cuivre	1317-38-0	1 mg/m ³ (dusts & mists)	15 mg/m ³ (dusts & mists)	1 mg/m ³ (except fume)	N/A
^a Total			R Mesuré en tant que fraction respirable de l'aérosol		
^b Respirable			N/A Non applicable		

8.2 Contrôles d'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Aucune exigence particulière dans des conditions normales d'utilisation et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation locale par aspiration peut être nécessaire.

8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

Respiratoires

Dans des conditions normales d'utilisation, un respirateur n'est généralement pas nécessaire. Utiliser une protection respiratoire appropriée lors de la manipulation afin de minimiser l'exposition aux vapeurs. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à l'utilisation spécifique de ce produit. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail exigent l'utilisation d'un respirateur.

Yeux et du visage:

S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux. Un flacon ou une station de lavage oculaire doit être disponible sur le lieu de travail. Porter un écran facial en cas de risque d'éclaboussures ou de pulvérisation.

- Mains:** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique.
- Du corps:** Gants, combinaisons de travail, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau.
- Dangers thermiques:** Aucun connu.
- Contrôles d'exposition environnementale:** Indisponible.
- Mesures d'hygiène :** Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence: État physique: Couleur: Odeur:	Liquide Voir Section 1.1 Aucun	Coefficient de partage n-octanol/eau: Température d'auto-inflammation:	Pas disponibles Pas disponibles
pH (tel que fourni):	8 - 9	Température de décomposition:	Pas disponibles
Point de congélation:	32°F	Viscosité dynamique:	Pas disponibles
Point d'ébullition:	100°F	Poids moléculaire:	Pas disponibles
Point d'ignition:	Pas disponibles	Goût:	Pas disponibles
Taux d'évaporation:	Pas disponibles	Propriétés explosives:	Pas disponibles
Inflammabilité:	Pas disponibles	Propriétés oxydantes:	Pas disponibles
Limites supérieures / inférieures d'explosivité:	Pas disponibles	Tension superficielle:	Pas disponibles
Pression de vapeur:	Pas disponibles	Composant volatil:	Pas disponibles
Solubilité dans l'eau:	Pas disponibles	Groupe de gaz:	Pas disponibles
Densité de vapeur (air = 1) :	Pas disponibles	pH (comme une solution):	Pas disponibles
Gravité spécifique (eau = 1):	Pas disponibles	COV:	Pas disponibles
Densité relative :	Pas disponibles	Taille des particules:	Pas disponibles

9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs:	Pas disponibles
Gaz inflammables:	Pas disponibles
Aérosols:	Pas disponibles
Gaz oxydants:	Pas disponibles
Gaz sous pression:	Pas disponibles
Liquides inflammables:	Pas disponibles
Solides inflammables	Pas disponibles
Substances et mélanges autoréactifs:	Pas disponibles
Liquides pyrophoriques:	Pas disponibles
Solides pyrophoriques:	Pas disponibles
Matières et mélanges auto-échauffants:	Pas disponibles
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables	Pas disponibles
Liquides comburants:	Pas disponibles
Solides oxydants:	Pas disponibles
Peroxydes organiques:	Pas disponibles
Corrosifs pour les métaux:	Pas disponibles

Explosifs désensibilisés:	Pas disponibles
---------------------------	-----------------

9.2 Autres informations caractéristiques de sécurité

Sensibilité mécanique:	Pas disponibles
Température de polymérisation auto-accélérée:	Pas disponibles
Formation de mélanges explosifs poussière/air:	Pas disponibles
Réserve acide/alcaline ; (e) taux d'évaporation:	Pas disponibles
Miscibilité:	Pas disponibles
Conductivité:	Pas disponibles
Corrosivité:	Pas disponibles
Groupe de gaz:	Pas disponibles
Potentiel d'oxydoréduction:	Pas disponibles
Potentiel de formation de radicaux:	Pas disponibles
Propriétés photocatalytiques:	Pas disponibles

Section 10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

Section 11 – Informations Toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau/les yeux, inhalation de vapeurs.

Signes et symptômes potentiels:

Toxicité orale aiguë:

Le dioxyde de manganèse (CAS No. 1313-13-9) et le carbonate de lithium (CAS No. 554 13-2) ont été classés pour leur toxicité orale aiguë (Catégorie 4) et la pyrithione de zinc (CAS No. 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité orale aiguë (Catégorie 3) ; cependant, le produit est pratiquement non toxique

	<p>d'après les données disponibles sur les animaux et l'homme. La TEA orale pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.</p>
Toxicité cutanée aiguë:	<p>Le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation chez l'animal et chez l'homme. L'ETA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.</p>
Toxicité aiguë par inhalation:	<p>Le dioxyde de manganèse (n° CAS 1313-13-9) et l'hexafluoroaluminate trisodique (n° CAS 13775-53-6) ont été classés pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4) et le pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classé pour sa toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 2) ; cependant, le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur les animaux et l'homme. La TEA par inhalation pour l'ensemble du produit est >5 mg/L.</p>
Corrosion/irritation de la peau:	<p>Les ingrédients de ce produit à >1% ne sont pas des irritants cutanés selon les études humaines et/ou animales. Se laver soigneusement en cas de contact avec la peau.</p>
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:	<p>Le feldspath (CAS No. 68476-25-5) et le carbonate de lithium (CAS No. 554 13-2) ont été classés pour l'irritation des yeux (Catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée pour l'irritation des yeux sur la base d'un examen des données disponibles. Les autres ingrédients de ce produit > 1% ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.</p>
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	<p>L'oxyde de cobalt (II, III) (n° CAS 1308-06-1) a été classé pour la sensibilisation respiratoire (Catégorie 1B). La classification du produit n'est pas justifiée pour la sensibilisation respiratoire sur la base d'un examen des données disponibles et de la forme du cobalt présent dans le produit (c.-à-d que le cobalt est lié à une matrice/complexe qui réduit la disponibilité du cobalt dans le corps). Les autres ingrédients de ce produit >0.1% ne sont pas sensibilisants pour la peau d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.</p>
Mutagénicité:	<p>Les ingrédients du produit à >0,1% ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.</p>
Cancérogénicité:	<p>Le quartz (silice cristalline) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) (n° CAS 14808-60-7) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 1). Le quartz (silice cristalline) [répertorié comme poussière de silice cristalline sous forme de quartz ou de cristobalite (n° CAS 14808-60-7)] est répertorié comme cancérogène par le CIRC, le NTP et l'ACGIH. Le dioxyde de titane (particules non liées en suspension dans l'air, de taille respirable) (n° CAS 13463-67-7) a été classé pour sa cancérogénicité (catégorie 2). Le dioxyde de titane (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) (No CAS 13463-67-7) est répertorié comme cancérogène par le CIRC et l'ACGIH. La classification du produit n'est pas justifiée pour la cancérogénicité en raison de la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). Les autres ingrédients du produit >0,1 % ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.</p>

Toxicité pour la reproduction:

L'oxyde de bore (n° CAS 1303-86-2) a été classé pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou au fœtus) ; cependant, la classification du produit n'est pas justifiée étant donné que le bore dangereux est complètement incorporé dans la structure vitreuse de la fritte (réagissant chimiquement sous forme de silicates ou d'autres complexes essentiellement insolubles). La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) a été classée pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients du produit >0,1 % ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études animales ou aucune donnée n'a été identifiée pour les composants de ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):

L'oxyde de cuivre (n° CAS 1317-38-0) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale). L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale). La classification du produit est justifiée pour l'irritation gastro-intestinale compte tenu de la concentration d'oxyde de cuivre et d'oxyde de zinc dans le produit et de l'examen des données disponibles. Le feldspath (n° CAS 68476-25-5) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 3 ; peut provoquer une irritation des voies respiratoires). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet sur la base d'un examen des données disponibles et de la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). Les autres ingrédients du produit à >1% ne sont pas des toxiques spécifiques pour les organes cibles (exposition unique) d'après les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)

Le quartz (silice cristalline) (n° CAS 14808-60-7) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la nature du produit (c.-à-d. glaçure liquide). La pyrithione de zinc (n° CAS 13463 41-7) et l'hexafluoroaluminate trisodique (n° CAS 13775-53-6) ont été classés pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de zinc pyrithione dans le produit. Les autres ingrédients de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée, d'après les informations disponibles, les études sur l'homme et/ou l'animal.

Danger par aspiration:

Les ingrédients de ce produit à >1% ne sont pas des dangers d'aspiration sur la base des informations disponibles, des études humaines et/ou animales.

11.2 Informations sur les autres dangers**11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne**

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.

11.2.2 Informations sur les autres dangers

- Aucun autre danger à noter.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées).

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2023. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes

1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, NC : Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>
Journal officiel de l'Union européenne. 2008. Règlement (CE) n° 1272/2008.
<http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/2022-03-01>

Section 12 – Données Écologiques

12.1 Toxicité

- Le produit est classé pour sa toxicité aquatique aiguë et chronique (catégorie 1).

Nom chimique	N° CAS	Espèces	Résultat (mg/L)
Oxyde de zinc	1314-13-2	<i>Danio rerio</i>	LC ₅₀ (96h): 1.793 mg/L (bulk ZnO) nominal EC ₅₀ (84h): 2.066 mg/L (bulk ZnO) nominal
		<i>Danio rerio</i>	NOEC (32d): ≥540 µg/L nominal
		<i>Daphnia magna</i>	EC ₅₀ (48h): >1.4 - <2.5 mg/L nominal
		<i>Daphnia magna</i>	EC ₁₀ (21d): 127 µg/L nominal EC ₁₀ (21d): 195 µg/L nominal
Oxyde de cuivre	1317-38-0	<i>Fathead minnow</i>	LC ₅₀ (96h): 38.4 µg/L – 256.2 µg/L
		<i>Daphnia magna</i>	NOEC (32d): 188 µg Cu/L
		<i>Raphidocelis subcapitata</i>	NOEC (48h): 1 µg/L - 35 µg/L
		<i>Lemna minor</i>	NOEC (7d): 30 µg/L
Oxyde de cobalt (II, III)	1308-06-1	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	LC ₅₀ = 0.8 mg Co/L
		<i>Danio rerio</i>	LC ₅₀ = 85 mg Co/L
		<i>Cladoceran</i>	LC ₅₀ = 0.61 mg Co/L
		<i>Lemna minor</i>	EC ₅₀ = 52 µg/L
Pyriothione de zinc	13463-41-7	Pimephales promelas	LC ₅₀ (96h): 0.0026 mg/L NOEC (96h): 0.011 mg/L
		<i>Daphnia magna</i>	LC ₅₀ (48h): 0.0082 mg/L NOEC (48h): 0.011 mg/L
		<i>Selenastrum capricornutum</i>	EC ₅₀ (120h): 0.028mg/L NOEC (120h): 0.0078 mg/L
Hexafluoroaluminate trisodique	13775-53-6	<i>Brachydanio rerio</i>	LC ₅₀ (96h): 99 mg/L
		<i>Daphnia magna</i>	EC ₅₀ (48h): 156 mg/L
		<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	ErC ₅₀ (72h): 8.8 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible pour les composants du produit.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- L'ingrédient, l'oxyde de cobalt (II, III) (n° CAS 1308-06-1) a un facteur de bioconcentration de 180 - 4000.

12.4- Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de données disponibles.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

Section 13 – Données sur L'Élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparer les déchets pour l'élimination: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

Emballage contaminé: L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

Section 14 – Informations sur le Transport

Note : Ce produit est réglementé en tant que marchandise dangereuse pour le transport.

14.1 Numéro NU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
14.3 Classe de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers environnementaux	Aiguës et Chroniques
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	274, 335, 601
14.7 Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Si le produit est transporté en vrac, la réglementation s'applique au produit.

Section 15 – Informations Relatives au Transport

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Note: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

Union européenne

Directive seveso (2012/18/EU): Le méthanol (n° CAS 67-56-1) est inscrit à l'annexe I, partie 2, en tant que substance dangereuse nommément désignée, avec une quantité minimale requise de 500 tonnes et une quantité maximale requise de 5 000 tonnes. Aucun autres composant de ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) No. 1005/2009, Annex I et II: Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) No. 649/2012, Annex I, Parts I-III: Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) No. 2019/1021, Annex I: Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

Allemagne :

Wassergefährdungsklasse (classe de danger pour l'eau): WGK 3 – Schwach wassergefährdend (risque grave pour les eaux).

Internationale:

CIRC: Le quartz (silice cristalline) (n° CAS 14808-60-7) est répertorié dans le groupe 1, cancérigène pour l'homme. Le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) est répertorié dans le groupe 2B, peut-être cancérigène pour l'homme. L'oxyde de cobalt (n° CAS 1308-06-1) [répertorié comme oxyde de cobalt (II, III)] est classé dans le groupe 3, non classifiable quant à sa cancérigénicité pour l'homme. Aucun autre composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérigénicité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

Section 16 – Autres Informations

Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux	NTP: Programme national de toxicologie
CAS: Numéro du Chemical Abstract Service	NU: Nations Unies
CE: Commission Européenne	OSHA: Occupational Safety and Health Administration
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage Règlement (CE) No. 1272/2008	PEL: Niveau d'exposition admissible
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
ECHA: Agence européenne des produits chimiques	REL: Niveau d'exposition recommandé
EPI: Équipements de protection individuelle	SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	TLV: Valeur limite du seuil
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
OMI: L'Organisation maritime internationale	UE: Union européenne
NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail	vPvB: très persistant, très bioaccumulable

Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. Base de données des substances enregistrées (REACH).

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2023. Agents classés par les Monographies du CIRC,

<https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2021. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, NC: Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique.

<https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc15>

Journal officiel de l'Union européenne. 2008. Règlement (CE) n° 1272/2008. <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/2022-03-01>

Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Indicateur de révision: Il s'agit d'une fiche de données de sécurité de 1ère révision.

Date de création : 24 mars 2022

Date de création: 31 octobre 2023